



CONFIDENTIALITÉ LEVÉE APRÈS DÉLAI D'UN AN DE LA DATE DE MISE EN SERVICE FINALE TEL QUE PRÉVU À LA DÉCISION D-2016-174

Pièce déposée :

Coûts détaillés



Table des matières

1 Princ	ipales composantes du coût des travaux	5
1.1	Approvisionnement et construction	7
1.2	Ingénierie et frais de gérance	
1.3	Coûts du client	
1.4	Provision	8
1.5	Autres coûts	9
1.6	Frais financiers	g
Liste des Tableau 1 Tableau 2	Coûts des travaux par élément (en milliers de dollars de réalisation)	
Liste des	figures	
Figure 1	Répartition des coûts des travaux internes et externes	6
Figure 2	Répartition des coûts des activités	



Demande relative au remplacement des disjoncteurs de modèle PK

1. Le tableau 1 présente une ventilation des coûts des travaux par élément.

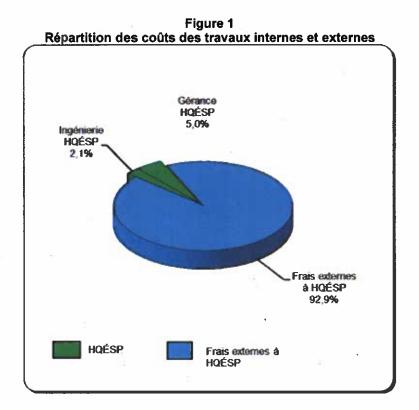
Tableau 1 Coûts des travaux par élément (en milliers de dollars de réalisation)

[-	7"				
0.57	Avant	2016	2017	2018	Total postes
Coûts du projet	545	SY HIX		6"	W.
Ingénierie interne	557,4	2 894,8	8 498,8		11 951,0
Ingénierie externe		3 618,5	10 623,5		14 242,0
Client	37,3	5 934,3	17 422,6	1 061,0	24 455,2
Approvisionnement		71 633,9	210 309,3		281 943,2
Construction		31 842,7	93 486,9		125 329,6
Gérance interne		7 237,0	21 247,0		28 484,0
Gérance externe		2 171,1	6 374,1	Ш	8 545,2
Provision		11 179,1	32 821,2		44 000,3
Autres coûts		2 894,8	8 498,8	_	11 393,6
Frais financiers	9,8	5 333,6	15 658,5		21 001,9
Sous-total	604,5	144 739,8	424 940,7	1 061,0	571 346,0
TOTAL	604,5	144 739,8	424 940,7	1 061,0	571 346,0

1 Principales composantes du coût des travaux

- 2 Comme présentés à la figure 1, les coûts externes à Hydro-Québec Équipement et services
- 3 partagés (« HQÉSP ») pour la réalisation du Projet sont de 530,9 M\$, soit 92,9 % du coût
- 4 total du Projet de 571,3 M\$.





- 1 La figure 2 présente la répartition des coûts entre les diverses activités requises pour la
- 2 réalisation du Projet.



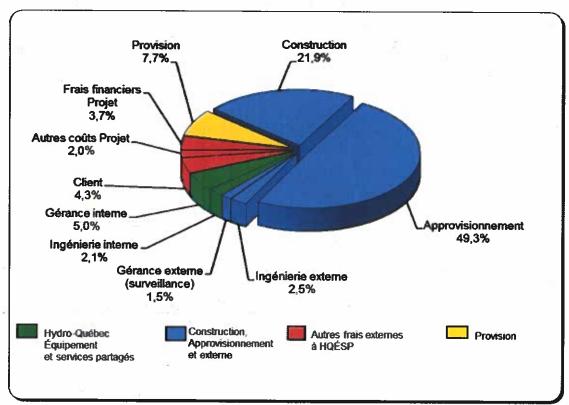


Figure 2 Répartition des coûts des activités

1.1 Approvisionnement et construction

- 1 Le coût des activités reliées à l'approvisionnement et à la construction du Projet s'élève à
- 2 407,3 M\$, soit 71,3 % du coût total du Projet de 571,3 M\$.
- 3 Le Transporteur a sollicité divers fabricants pour s'assurer de satisfaire ses besoins
- 4 d'approvisionnement en disjoncteurs dans le cadre du Projet, notamment pour 2016. Selon
- 5 l'analyse des propositions reçues, le Transporteur compte recevoir, de la part de trois
- 6 fournisseurs, des disjoncteurs en nombre suffisant pour remplacer l'ensemble des
- 7 disjoncteurs de modèle PK de son réseau de transport selon le calendrier prévu.

1.2 Ingénierie et frais de gérance

- 8 Les frais d'ingénierie et les frais de gérance s'élèvent à 63,2 M\$, soit 11,1 % du coût total du
- 9 Projet de 571,3 M\$. Les coûts des travaux d'ingénierie sous-traités à l'externe, qui
- 10 représentent 2,5 % du coût total du Projet, seront imputés au Transporteur au prix coûtant.
- 11 Par ailleurs, les services d'ingénierie interne sont facturés par le mécanisme de facturation
- 12 interne. Quant aux coûts de 37,0 M\$ pour la gérance de projet, soit 6,5 % du coût total du
- Projet de 571,3 M\$, ils représentent tous les frais relatifs à la gestion de projet et à la



- 1 gérance de chantier. Les frais de gérance sont mesurés en pourcentage du coût des
- 2 projets. Dans le cadre du Projet, le ratio des frais de gérance interne propres à HQÉSP
- 3 s'élève à 5,0 % du coût total du Projet de 571,3 M\$.
- 4 Par ailleurs, Hydro-Québec surveille étroitement les frais de gérance de ses projets afin
- 5 qu'ils demeurent concurrentiels.

1.3 Coûts du client

- Le tableau 2 présente une ventilation des coûts de la rubrique « Client » du tableau 1. Ces
- 7 coûts s'élèvent à 24,5 M\$, soit 4,3 % du coût total du Projet de 571,3 M\$.

Tableau 2 Coûts du « Client »

	en milliers de dollars					
Description	Total	2015	2016	2017	2018	
Expertise technique	1 231,3	37,3	303,0	891,0	·	
Inspection finale et mise en route	23 223,9		5 631,3	16 531,6	1 061,0	
Total	24 455,2	37,3	5 934,3	17 422,6	1 061,0	

- 8 La nature de ces coûts est décrite comme suit :
 - Expertise technique : activités réalisées par certaines unités du Transporteur ;
 - Inspection finale et mise en route : activités réalisées par le Transporteur associées aux essais techniques et spécialisés pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements installés avant la mise en service commerciale.

1.4 Provision

- 13 La valeur de la provision s'élève à 44,0 M\$, soit 7,7 % du coût total du Projet de 571,3 M\$.
- 14 Toutefois, conformément à la demande de la Régie précisée à sa décision D-2003-68¹, la
- provision s'élève à 8,2 % lorsque l'on retranche, du coût du Projet, les autres coûts et les
- 16 frais financiers.

9

10

11

12

- 17 La provision est un montant inclus dans une estimation pour couvrir les incertitudes
- 18 imputables aux risques et aux imprécisions associés notamment aux durées, aux quantités,
- 19 au contenu technique, au mode d'approvisionnement, à la concurrence sur le marché
- 20 (fournisseurs, entrepreneurs), aux conditions climatiques et géographiques, au contexte
- 21 social, économique ou politique, ainsi qu'à tout autre élément défini dans l'étendue des
- 22 travaux du Projet.

Décision D-2003-68, 4 avril 2003, page 18.



- 1 Conformément à la pratique généralement suivie dans l'industrie, la méthodologie de calcul
- 2 de la provision est basée sur la fiabilité de la source de données, le degré de détail du
- 3 contenu, les facteurs de risque inhérents à chaque étape de réalisation du Projet ainsi que
- 4 sur le degré de risque que l'organisation est prête à accepter.
- 5 Le Transporteur précise que les provisions prévues sont déterminées en fonction des
- 6 risques propres à chaque projet et peuvent donc varier grandement d'un projet à un autre.
- 7 Ces provisions ne sont « facturées » à un projet que dans la mesure où des risques se sont
- 8 matérialisés et ont engendré des coûts réels lors de la réalisation de ce projet. Ainsi, les
- 9 sommes engagées (ou prévues au budget) pour le Projet et non utilisées ne seront pas
- 10 imputées à ce dernier. Par conséquent, le coût final du Projet correspond au montant
- 11 réellement engagé au cours de sa réalisation. De la même façon qu'aucune marge
- bénéficiaire n'est facturée par HQÉSP, aucune provision n'est calculée sur les autres coûts
- 13 et les frais financiers.
- 14 Finalement, le Transporteur ainsi que HQÉSP déploient tous les efforts requis et agissent
- 15 avec la plus grande diligence afin de réaliser le Projet de manière à en minimiser les coûts.

1.5 Autres coûts

- 16 Les autres coûts regroupent notamment la gestion des matières dangereuses et la
- 17 fourniture de matériel secondaire.
- 18 Ces frais s'élèvent à 11,4 M\$ et représentent 2,0 % du coût total du Projet de 571,3 M\$. Ils
- 19 sont estimés en fonction des besoins réels du Projet et correspondent à des activités
- 20 nécessaires à son bon déroulement. Ils seront appliqués par la suite au Projet en fonction
- 21 des coûts réels.

1.6 Frais financiers

- 22 Les frais financiers totaux s'élèvent à 21,0 M\$, soit 3,7 % du coût total du Projet
- 23 de 571,3 M\$. Conformément à la décision D-2002-95² de la Régie, la capitalisation des frais
- 24 financiers aux immobilisations en cours est réalisée au taux du coût moyen pondéré du
- capital de l'année témoin projetée, soit 6,853 % pour 2016³.
- De plus, conformément aux décisions D-2003-684 et D-2005-635, le Transporteur précise
- 27 que la capitalisation des frais financiers selon le coût moyen pondéré du capital prospectif
- de 5,021 % procure une réduction de 5,6 M\$ pour un investissement total de 565,7 M\$.

Décision D-2002-95, 30 avril 2002, page 91.

Décision D-2016-029, 2 mars 2016, page 65.

Décision D-2003-68, 4 avril 2003, page 26.

Décision D-2005-63, 15 avril 2005, page 4, faisant suite à la décision D-2005-50.

Décision D-2016-029, 2 mars 2016, page 65.